



Service Enfance - Jeunesse
Périscolaire / Accueil de loisirs
Tél : 03 85 72 80 84
Mail : enfance-jeunesse@bressenordintercom.fr
<https://www.bressenordintercom.fr/>

Document à retourner obligatoirement (à remplir et signer)

Activités Vacances de la Toussaint (du 23 au 27 octobre 2023)

Les enfants pourront participer à diverses activités au cours des vacances. C'est l'occasion pour eux de développer leur créativité, de s'exprimer, de découvrir et s'initier à de nouvelles activités.

La semaine de la Toussaint sera sur le thème « jouons, créons ensemble ! »

Au cours de la semaine des vacances, les enfants imagineront certains jeux collectifs avec l'aide des animateurs (règle du jeu, personnage...) et inventeront des petites comptines (selon les âges).

L'équipe d'animateurs apportera des moments festifs, des histoires, des activités manuelles, des jeux collectifs, des temps d'échanges ...

Vendredi 27 octobre 2023 : activités au 1055 à Perrigny.

Les enfants devront tous être présents à l'accueil de loisirs pour 9h, le retour se fera aux heures habituelles. Ils partiront ensuite en bus à Perrigny (39). Le pique-nique et le goûter sont fournis par nos soins.

- Enfants de la Maternelle : jeux au Kid park + Mini golf avec un décor fluorescent.
- Enfant de l'Elémentaire : jeux au Kid Park + 1 partie de Bowling.
- Ados (à partir de la 6ème) : 1 partie de Lasergame + Parcours aventure avec des challenges de différents niveaux.

Un supplément de 8 euros sera appliqué pour cette journée.

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance du projet
d'animation des vacances de Toussaint 2023, autorise mon (mes) enfants

.....
.....
- à participer aux différentes activités ainsi qu'à prendre les transports mis en place par Bresse Nord Intercom'. Une annulation effectuée après la date limite d'inscription (soit après le 9 octobre 2023) entraînera le règlement de la prestation prévue.

- atteste avoir pris connaissance du contenu des différents règlements intérieurs et m'engage à les respecter (mise à disposition sur le portail famille).

- autorise le personnel à prendre toutes dispositions en cas d'urgence (médecin, hospitalisation...).

autorise mon enfant à être pris en photo (ou film) par l'équipe d'animation ou la presse (sous la responsabilité du journaliste). Les photos pourront être diffusées dans le journal local, lors du bilan annuel ou dans les revues communales et intercommunales.

A

Signature :



**Garderie périscolaire / Transport scolaire / Cantine
Accueils de loisirs du mercredi et des vacances**

Dossier à retourner
au Service Enfance Jeunesse, 5 bis rue du château à Pierre de Bresse
ou par mail à enfance-jeunesse@bressenordintercom.fr

Nom de l'enfant : **Prénom :** **né(e) le :**

Sexe : **Féminin** **Masculin**

Commune de l'école	Nom de l'enseignant	Classe (niveau)

Nom, prénom du père : **Profession :**

Adresse :

Nom, prénom de la mère : **Profession :**

Adresse : (si différente de la première)

Situation parentale : **marié(e) / vie maritale** **divorcé(e) / séparé(e)** **célibataire**

Numéro allocataire C.A.F, M.S.A ou autre :

C.A.F. **M.S.A** **autre :**

Téléphone domicile:

Téléphone portable et/ou travail (père) : **Mail :**

Téléphone portable et/ou travail (mère) : **Mail :**

Facturation au nom : **du père** **de la mère** **des 2 parents**

Médecin traitant de l'enfant :

Recommandation / contre-indication / allergie de l'enfant :

P.A.I. (si oui, fournir une photocopie et la trousse de pharmacie)

Autorise mon enfant à quitter la garderie périscolaire ou l'accueil de loisirs avec : (une personne autre que les parents) n° tel :

Autorise mon enfant à prendre les ramassages scolaires à l'arrêt n°
et être accueilli au bus par M. ou Mme
(autorisation seulement pour les enfants de moins de 6 ans).

Je soussigné(e)

- atteste avoir pris connaissance du contenu des différents règlements intérieurs, du projet pédagogique et m'engage à les respecter (mise à disposition sur le site internet www.bressenordintercom.fr).

- autorise mon enfant à participer aux différentes activités et à prendre les transports mis en place par Bresse Nord Intercom'.

- autorise le personnel de la garderie à prendre toutes dispositions en cas d'urgence (médecin, hospitalisation...).

autorise mon enfant à être pris en photo (ou film) par l'équipe d'animation ou la presse (sous la responsabilité du journaliste). Les photos pourront être diffusées lors du bilan annuel ou dans les revues communales et intercommunales.

A....., le
Signature



BRESSE
NORD
INTERCOM

Service Enfance - Jeunesse
Périscolaire / Accueil de loisirs
Tél : 03 85 72 80 84
Mail : enfance-jeunesse@bressenordintercom.fr
<https://www.bressenordintercom.fr/>

Madame, Monsieur,

Les accueils de loisirs ouvriront du lundi 23 octobre au vendredi 27 octobre (pour les enfants de la Petite Section au CM2)

Les jeunes de la 6^{ème} à 17 ans seront accueillis seulement sur l'activité spécifique (le vendredi 27 octobre).

Les inscriptions se font sur le portail famille.

*Pour ceux qui n'auraient pas encore accès au portail famille, vous devez remplir la fiche générale commune à tous les services de la Communauté de Communes et la retourner au Service Enfance Jeunesse par mail ou par courrier. Vous recevrez ensuite vos identifiants par mail.

***Pour ceux qui ont déjà un accès au portail famille**, il suffit de vous connecter au portail famille et de retourner les différents documents par la messagerie du portail famille :

- **la fiche « planning d'activités » (à remplir et à retourner)**
- **la fiche sanitaire** (sans remplir la partie vaccin) à refaire pour chaque période de vacances.
- **la copie des vaccins, l'attestation d'assurance et la copie du livret de famille** (dans le cas où vous ne l'auriez pas déjà fait ou en cas de changement)
- **la fiche transport « accueil de loisirs » pour 5 arrêts (Bellevesvre, Charette, Frontenard, Saint Bonnet en Bresse et Purlans)**

N'oubliez pas de cocher les jours d'accueils souhaités sur le planning de votre enfant en sélectionnant bien la bonne structure selon la classe de votre enfant.

En cas de dossier incomplet, l'inscription de votre enfant ne sera pas prise en compte.

Au cours de la semaine, les enfants pourront participer à diverses activités (activités manuelles, d'expressions, jeux, journée à thème...). C'est l'occasion pour eux de développer leur créativité, de s'exprimer, de découvrir et s'initier à de nouvelles activités.

Activité spécifique du vendredi 27 octobre 2023 : différentes activités au 1055 à Perrigny.

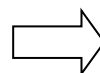
Enfants de la maternelle : Kid Park + mini golf

Enfants de l'élémentaire : Kid Park + Bowling

Ados (à partir de la 6^{ème}) : Lasergame + parcours aventure

Vous trouverez le planning des activités spécifiques sur le site <https://www.bressenordintercom.fr/> ou sur le portail famille. **Il est à retourner rempli et signé.**

L'accueil et le départ des enfants se feront selon les horaires et selon les groupes d'âge soit à la MAJE soit à la Maison Municipale.



	Arrivée entre 7h30 et 8h20	Arrivée entre 8h30 et 9h00	Départ entre 17h00 et 17h20	Départ entre 17h30 et 18h30
Accueil de loisirs maternel	A la MAJE	A la MAJE	A la MAJE	A la MAJE
Accueil de loisirs élémentaire et ados	A la MAJE	A la Maison Municipale	A la Maison Municipale	A la MAJE

Les enfants de l'accueil de loisirs élémentaire et ados feront le transfert entre les 2 sites en bus ou à pied selon les effectifs.

Modalités pour accéder à l'activité du vendredi (seulement pour les enfants de la maternelle et de l'élémentaire) : l'enfant devra être inscrit au moins 2 autres jours de la semaine d'ouverture soit au total une formule de 3 journées avec repas.

Inscription avant le lundi 9 octobre 2023 (les places sont limitées)

Une annulation effectuée après la date limite d'inscription entrainera le règlement de la prestation prévue.

Rappel des horaires

Journée avec repas de 7h30 à 18h30

(Arrivée échelonnée entre 7h30 et 9h00, départ échelonné entre 17h00 et 18h30)

Matin avec repas : départ à 14h00 / Après-midi avec repas : arrivée à 12h00

Inscription le vendredi obligatoirement en journée + repas.

Tarif des accueils de loisirs selon la grille ci-dessous

Quotient familial au 01/01/2023	0 - 500	501 - 750	751 - 1 000	1 001 - 1 250	1 251 et +
Journée	7,00	9,00	11,00	13,00	15,00
½ journée avec repas	6,00	8,00	10,00	12,00	14,00
Supplément activités au 1055	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00

Le règlement se fera **après** la période d'accueil, vous recevrez une facture à régler au **Trésor Public**, Possibilité de règlement par Chèque vacances A.N.C.V. (La trésorerie a changé d'adresse, elle se trouve actuellement à Louhans).

Attention de bien sélectionner sur le portail famille, la bonne structure d'accueil de loisirs en fonction des critères ci-dessous (les classes prises en compte sont celles de l'année scolaire 2023-2024):

-Accueil de Loisirs Maternel pour les enfants scolarisés de la Petite section à la Grande Section, à la M.A.J.E. L'Île Ô Frimousses 5 bis rue du Château à Pierre de Bresse.

-Accueil de Loisirs Élémentaire pour les enfants du CP au CM2 à la Maison Municipale Andrée Berry.

-ADOS : à partir de la 6^{ème} (inscription seulement le vendredi 27 octobre).

Céline CORNOT

Service Enfance – Jeunesse

Responsable périscolaire / extrascolaire

Tél : 03 85 72 80 84

Mail : enfance-jeunesse@bressenordintercom.fr

<https://www.bressenordintercom.fr/>

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....



Inscription transport accueils de loisirs

TOUSSAINT 2023

Autorisation à prendre le ramassage de l'accueil de loisirs pour les vacances Toussaint 2023 :

Je soussigné(e) M / Mme
autorise mon enfant (nom / prénom).....

à prendre le bus de ramassage et à descendre à l'arrêt de :

- Saint Bonnet en Bresse 8h05 / 18h00** (au croisement rue du Vernat et route de Louhans)
- Frontenard 8h12 / 17h53** (arrêt de bus sur la D73)
- Charette- Varennes 8h19 / 17h46** (Salle des Fêtes)
- Bellevesvre 8h50 / 17h15** (Mairie)
- Pourlans 8h40 / 17h15** (devant l'école)

Les horaires peuvent être modifiés selon le nombre d'enfants inscrits au transport.

Il sera accueilli par une personne majeure ou un frère / une sœur collégien(ne) ou lycéen(ne) : (les enfants de la maternelle doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte)

Nom / prénom :n° tel :

Nom / prénom :n° tel :

Nom / prénom :n° tel :

Nom / prénom :n° tel :

Nom / prénom :n° tel :

Dans le cas où la personne désignée n'est pas présente pour accueillir mon enfant à la descente du bus, l'enfant sera reconduit à la Maje 5 bis rue du château 71270 Pierre de Bresse.

L'enfant inscrit à ce service de transport devra prendre le bus MATIN ET SOIR chaque jour.

A , le

signature